

Fiche navette Ecole/ Entreprise

Stage de Formation en Milieu Professionnel

Période(s) :	
Du	au
Du	au

Classe : Bac Pro MICRO
☐ 1ère ☐ Term

Espace Elève

Nom : Né(e) :

Prénom : Email du représentant légal :

Téléphone mobile :

L'élève est mineur pendant le stage : ☐ Oui ☐ Non

FICHE ACTIVITES : Extrait du référentiel

Activités professionnelles

A1	ASSEMBLAGE ET MONTAGE DE PRODUITS MICROTECHNIQUES
-----------	--

A2	FABRICATIONS MICROTECHNIQUES PARTICULIÈRES
-----------	---

A3	TESTS, VALIDATION, CONTRÔLE DE CONFORMITÉ
-----------	--

A4	MAINTENANCE DE PRODUITS MICROTECHNIQUES (service après-vente)
-----------	--

Tâches principales

T1	Préparer les moyens d'assemblage et de montage
T2	Procéder à l'assemblage et au montage
T3	Contrôler et tester les produits microtechniques en sortie de poste

T1	Préparer les moyens de fabrication
T2	Produire le sous-ensemble ou les pièces
T3	Contrôler et tester le produit fini (en fin de fabrication)
T4	Participer à la réalisation d'une maquette

T1	Vérifier les caractéristiques d'un produit
T2	Renseigner les documents descriptifs des caractéristiques et performances du produit

T1	Élaborer un diagnostic
T2	Réaliser la maintenance ou la réparation

Espace Entreprise

Raison sociale :

Adresse :

Nom du responsable :

CP/ Ville :

Fonction du responsable :

Téléphone de l'entreprise :

Compagnie d'assurance :

Email de la personne signataire de la convention :

Numéro de contrat :

Nom du tuteur :

Téléphone du tuteur :

Fonction du tuteur :

Mail du tuteur :

Si l'élève est mineur pendant le stage, cocher l'une des deux cases suivantes :

☐ Le chef d'entreprise atteste que le stagiaire ne sera exposé au sein de son établissement à aucune des situations de travail interdites aux mineurs (Décret n°2013-914 du 11/10/2023).

☐ Le chef d'entreprise atteste avoir effectué la déclaration pour l'accueil des jeunes mineurs auprès des services de l'inspection du travail de la DDETSP.

Horaires du stagiaire

Réglementation

Age de l'élève	Durée quotidienne maximale	Durée hebdomadaire maximale	Travail de nuit
< 15 ans	7 h	30 h	Interdit (de 20h à 6h)
15-16 ans	7 h	35 h	Interdit (de 20h à 6h)
16-18 ans	8 h	35 h	Interdit (de 22h à 6h)
≥ 18 ans	10 h	35 h	Interdit (de 22h à 6h)

Horaire de l'élève

Lundi	De	à	De	à
Mardi	De	à	De	à
Mercredi	De	à	De	à
Jeudi	De	à	De	à
Vendredi	De	à	De	à
Samedi	De	à	De	à

Fait à :

Le :

Signature du responsable de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise :

Espace Lycée

Nom du professeur : Avis favorable : ☐ Oui ☐ Non

Signature :